

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

Conseil d'Administration du 31 janvier 2012
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Bruno GAUDIN
Le Directeur de l'ENSAPLV	Guy AMSELLEM
Collège des enseignants	Anne D'ORAZIO, Jean HARARI, Albert-Gilles COHEN, Gerald GRIBE.
Collège des administratifs	Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI.
Collège des étudiants	Benoit FRITEL, Khader BERREKLA, Léo PISKOR IGNATOWICZ.
Personnalités extérieures	Francine DEMICHEL, Gwénaél QUERRIEN, Christian MUSCHALEK, Pierre PAULOT, Thierry PAQUOT.
Excusés	Jacqueline ANCELOT, Chris YOUNES (pouvoir donné à Thierry PAQUOT), Bernard LANDAU, André GUILLERME, Ido DWECK (pouvoir donné à Benoit Fritel), Yann FIOLEK, Thibaut LAUGEL, Sarah PEREZ WATERSON (pouvoir donné à Léo PISKOR IGNATOWICZ).
Invité(e)s	Florence TOUCHANT, Directrice adjointe, Marléna GORGE, Secrétaire générale.

Ordre des questions traitées en séance :

- 1 - Approbation des comptes-rendus des Conseils d'Administration des 5 et 15 décembre 2011.
- 2 - Approbation du dossier d'évaluation AERES.
- 3 - Questions diverses :
 - situation des étudiants étrangers ;
 - information sur le dispositif du projet de loi sur les agents non titulaires ;
 - subvention à l'association Bellastock ;
 - projet de création d'une revue d'école.

Le président ouvre la séance à 9h10.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication
144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France
Tél : + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax : + 33 (0)1 44 65 23 01
www.paris-lavillette.archi.fr



1 - Approbation des compte-rendus des Conseils d'Administration du 5 décembre 2011 et du 15 décembre 2011

Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 5 décembre 2011

Décision :

Le compte-rendu du CA du 5 décembre 2011 est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention.

Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration restreint du 15 décembre 2011

Décision :

Le compte-rendu du CA du 15 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

2 - Approbation du dossier d'évaluation AERES

Guy Amsellem présente le projet de rapport d'évaluation. Il comprend un dossier général de 71 pages et des annexes de 66 pages. Il a été envoyé au CA, à la CPR, au groupe de travail AERES et aux enseignants.

Ce rapport est le résultat d'une réflexion collective et partagée qui s'est étendue sur un peu plus de six mois.

Un groupe de travail d'une vingtaine de personnes, émanant de la CPR (commission de la pédagogie et de la recherche) composé d'enseignants issus de cette instance, mais également d'enseignants et d'étudiants élus du CA, s'est réuni régulièrement chaque quinzaine depuis septembre 2011.

12 réunions de ce groupe se sont tenues, des retours réguliers ont été faits à la CPR.

Pour les sujets spécifiques, ce groupe s'est constitué en sous-groupes « Licence » et « Master », qui se sont réunis en tant que de besoin.

Ce rapport a fait également l'objet de 2 séminaires pédagogiques ouverts à l'ensemble de la communauté enseignante, le samedi 3 décembre 2011 et le samedi 28 janvier 2012.

Enfin, 2 réunions du Conseil d'administration ont déjà donné lieu à un débat approfondi sur le contenu de ce dossier, le 16 septembre et le 7 novembre 2011.

Il est aujourd'hui soumis à l'approbation du CA.

À l'issue de la réunion d'aujourd'hui, le CA dans sa formation actuelle, se réunit encore une fois le 14 mars. Lors de cette ultime réunion du 14 mars, il examinera le dossier d'habilitation.

L'auto-évaluation de l'école a permis d'identifier plusieurs questions à traiter dans la demande d'habilitation.

Le séminaire enseignant du 28 janvier a permis de recenser ces questions :

- pour la licence : le soutien aux étudiants en difficultés, l'évaluation de la fin du cycle, les modes pédagogiques (temporalités, rentrée, rattrapages...);
- pour le master : l'évaluation et la valorisation des PFE, la temporalité du mémoire de séminaire, la thématization et l'organisation du semestre 7.

Il faudra encore prévoir, d'ici la fin février (envoi du dossier d'habilitation au CA), quelques réunions de travail pour mener à son terme la réflexion sur l'habilitation.

Par ailleurs, pour mémoire : le dossier d'habilitation comprendra, outre les dossiers licence et master, un dossier HMONP et un dossier DPEA, même si, techniquement, le DPEA relève d'une procédure plus légère qui est celle de l'agrément.

Concernant l'HMONP, le processus de travail sur le dossier d'habilitation a été lancé. Deux réunions de la commission HMONP ont déjà eu lieu sur cette question. Le plan du dossier est élaboré. Une première proposition de rédaction a été élaborée, à partir du précédent dossier de 2008. Reste à y ajouter une évaluation sur le dernier quadriennal.

Concernant le DPEA, le Département de la recherche a travaillé dans la perspective de la création d'un post-master recherche à la rentrée prochaine. L'hypothèse est celle d'un DPEA qui engloberait l'actuel DPEA « Architecture et philosophie ». Il se composerait d'un tronc commun et d'une formation spécifique aux différents laboratoires.

Bruno Gaudin rappelle que le dossier a été diffusé à tous les enseignants, qu'il n'y a pas eu de remarques majeures au séminaire du samedi 28 janvier. L'information a été faite auprès des enseignants, cependant il y a eu peu de retours et pas d'opposition consistante exprimée sur ce document.

Il estime souhaitable d'indiquer, en avant-propos du dossier, le processus d'élaboration de ce rapport. En particulier, il est important d'exposer la démarche adoptée par l'école, de rappeler le débat organisé en son sein et d'expliquer que l'élaboration du rapport a été le fait d'une cinquantaine de personnes, et non du seul directeur et du président du conseil d'administration. Il importe enfin de mentionner que ce document a été soumis au conseil d'administration et à l'ensemble des enseignants dans le cadre du séminaire.

Barmak Lahiji se fait le porte-parole de plusieurs enseignants et personnel ATOS qui estiment ne pas avoir été suffisamment consultés et dont le sentiment est en opposition avec celui exprimé par le président. La concertation aurait dû être faite avec l'ensemble des acteurs de l'école et non seulement avec quelques enseignants et administratifs. Plusieurs personnes ont essayé de se connecter sur le site et n'ont pas pu accéder aux textes.

La concertation n'a pas été suffisante, ce dossier a engendré moins de débats que la précédente évaluation.

Page 13 : on devrait rajouter la phrase suivante « pour le restreindre à certains individus ».

Bruno Gaudin répond que l'école a ouvert la possibilité de débats, mais observe que certains n'ont pas souhaité y participer. Des contributions étaient à produire, mais peu de retours significatifs ont eu lieu. Bruno Gaudin le regrette mais c'est un constat. L'adhésion n'est peut-être pas totale, mais la possibilité de participer aux débats existait. À ce stade, on ne peut se contenter d'évoquer les sentiments des uns et des autres ; il faut s'appuyer sur des constats objectifs.

Barmak Lahiji demande pourquoi les comptes-rendus des « assemblées générales » n'ont pas été diffusés aux membres du conseil d'administration.

Bruno Gaudin rappelle que tout le monde a eu ces comptes-rendus. La dernière « assemblée générale » a eu lieu le 14 janvier, le président ainsi que sept membres du CA, plusieurs membres de la CPR et le directeur, sont venus et ont constaté que seuls trois personnes – deux enseignants et un administratif – étaient présentes. Leur discours n'était pas construit et ils étaient en désaccord entre eux.

Guy Amsellem a demandé que les contributions anonymes transmises soient signées, mais sans succès.

Anne d'Orazio fait un retour très factuel sur le dossier. Elle a relevé une série de remarques, certaines importantes, d'autres moins. La lecture globale du document est complexe, on s'aperçoit que ce document est normé, on relève beaucoup de redondances entre la licence et le master. Le rapport doit porter sur le bilan des quatre années passées et sur les perspectives à venir, pour autant le rapport présenté évoque peu le passé.

Florence Touchant souligne que le cadre du rapport d'évaluation a été largement imposé par le dossier transmis par l'Aeres ; les redites entre les parties licence et master sont inévitables, ce qui à la lecture globale peut être intellectuellement déroutant.

Jean Harari remarque, d'une façon générale, que le fait de s'auto-évaluer pousse à se mettre en valeur, au risque parfois de minorer les défauts. Ainsi dans le rapport, on sent en permanence la volonté de l'école de se monter sous son meilleur jour.

Guy Amsellem observe, sur ce point, que le rapport est équilibré. L'exposition de la stratégie de l'école s'accompagne d'une analyse lucide de ses points faibles et de ses handicaps.

Jean Harari souhaite que soit mieux analysée l'évolution des effectifs étudiants. Il estime également que les compétences requises en fin de licence sont disproportionnées par rapport aux compétences attendues en master. Le niveau de détail est différent. L'énumération donne l'effet d'une moindre valorisation du master. L'énumération des compétences n'éclaire pas l'école sur le fait de savoir comment s'articulent les exigences, ni la progressivité.

Gwenaél Querrien a l'impression que toutes les compétences énumérées devront être acquises, celles de la licence sont à approfondir, il faut éviter les adverbes inutiles.

Francine Demichel pense que les experts vont apprécier l'énonciation de ces compétences, même si elles peuvent apparaître disproportionnées entre le master et la licence.

Il est difficile de concilier les exigences, parfois contradictoires, des enseignements disciplinaires et de l'enseignement du projet. C'est n'est pas évident et il est important de montrer que l'établissement s'en soucie et que les experts aient conscience de cette difficulté.

Thierry Paquot a lu d'autres rapports d'évaluation de ce type. Le format imposé par l'AERES n'est pas toujours propice à une bonne lisibilité. Sur ce point, celui de l'ENSAPLV lui semble se situer dans la moyenne. L'essentiel est dans les objectifs et dans la fiche d'identité.

Le mot « savoir » est très important. Le savoir-faire ne peut pas s'exprimer sans le savoir. La temporalité est différente. Il faut apporter la « touche » de l'école.

Christian Muschalek souhaiterait avoir des précisions sur le processus d'articulation du cycle master, auparavant fondé sur des « pôles » et désormais structuré autour de « thèmes ». Il aimerait également comprendre comment cette école « rebelle » est devenue l'école qui accueille le plus d'étudiants dans la formation HMONP.

Bruno Gaudin rappelle qu'à la suite de la mise en place du LMD, l'école a fait le choix de porter la formation HMONP, pour éviter qu'elle ne soit laissée aux mains des seules organisations professionnelles. Même si la coupure des études provoquée par la réforme n'a pas été appréciée par l'école, celle-ci a préféré maîtriser cette formation et porter cette continuité pour les étudiants. De ce fait, aucune sélection n'est faite à l'inscription à la HMONP pour nos étudiants.

Thierry Paquot souligne le fait que l'école est rebelle est un affichage fort. Pour autant, la préoccupation de l'environnement y est sous-estimée et pas assez affichée.

Bruno Gaudin pense que l'école doit aborder cette question et ouvrir ce débat. Si on ne veut pas que nos étudiants appliquent des règles et des calculs, on doit construire un enseignement adapté. Les étudiants doivent développer leur esprit critiques.

Guy Amsellem estime que la dimension environnementale est devenue un « topos » de l'enseignement de l'architecture. Il appartient donc à l'école, si elle entend se positionner sur cette question, de construire une approche exigeante, ouverte et critique. Elle ne l'a pas encore fait. Il lui faudra rapidement y parvenir, tant est forte l'attente des étudiants dans ce domaine.

Décision :

Le rapport d'évaluation à transmettre à l'AERES est approuvé, sous réserve des modifications et remarques évoquées en séance, par 17 voix pour et 2 abstentions.

Jean Harari tient à expliquer son abstention : Il s'agit d'exprimer une réserve générale sur la procédure AERES, très mal adaptée à l'enseignement de l'architecture et qui tend à exacerber les effets concurrentiels déjà inhérents à l'extrême fragmentation institutionnelle des écoles françaises. Cette réserve ne l'a pas pour autant conduit à ne pas participer activement aux travaux du groupe de travail afin de réduire, dans toute la mesure du possible, les conséquences négatives de cette procédure.

Le président souhaite faire un point sur l'avancement du dossier d'habilitation et le processus envisagé.

Le groupe de travail Aeres continue ses travaux, il se réunit dès demain, et suite au séminaire, il devra avancer sur les six sujets évoqués lors du séminaire du 28 janvier.

3 – Questions diverses :

- Situation des étudiants étrangers

L'école a été récemment sensibilisée sur la situation de certains étudiants étrangers qui, sous la menace d'un ordre de quitter le territoire, ont demandé une lettre de soutien les appuyant dans leurs démarches.

Depuis plusieurs semaines, le directeur fait des courriers aux préfetures, organise des rencontres afin d'informer les étudiants concernés de leurs droits.

L'association RESF et le collectif du 31 mai 2011 ont été invités à expliquer leur démarche et leur travail, à l'occasion de deux réunions d'information.

Une trentaine d'anciens étudiants étrangers de l'école seraient concernés, tous ne se manifestent pas, par crainte des conséquences pour leur situation.

L'association Passerelle V a fait, à la demande du directeur, une analyse plus systématique à partir des étudiants inscrits l'an dernier en formation HMONP.

L'ENSAPLV est la seule école d'architecture qui se mobilise sur cette question.

Une résolution du CA donnerait davantage de poids institutionnel aux démarches déjà engagées par l'école.

Barmak Lahiji estime que de nombreux étudiants doivent se trouver dans une situation critique, mais la plupart n'en parlent pas à l'administration, par méfiance. Il faudrait que la démarche d'aide vienne des représentants étudiants eux-mêmes. Ceux qui assistent aux réunions d'information sont certainement ceux qui se trouvent dans la situation la plus critique et n'ont plus le choix.

Francine Demichel propose de recenser les étudiants qui sont dans des situations difficiles, de les adresser au collectif du 31 mai et d'aider ce collectif par une subvention de l'école.

Les membres du conseil d'administration proposent d'adopter la motion suivante :

« Le Conseil d'administration rappelle que l'ENSAPLV est une école ouverte à l'international.

Il considère que l'accueil d'étudiants étrangers est une richesse pour l'école, son enseignement et ses laboratoires de recherche.

Il estime qu'il est essentiel pour l'attractivité de notre pays et la diffusion de sa culture que soit favorisé l'emploi sur notre territoire des étudiants étrangers y ayant effectué leur formation.

Il constate que la mise en œuvre de la circulaire du 31 mai 2011 sur la maîtrise de l'immigration professionnelle a eu pour effet de rendre extrêmement difficile le renouvellement du titre de séjour des étudiants étrangers et leur changement de statut pour ceux d'entre eux qui se voient proposer un contrat de travail à l'issue de leur formation.

Il observe que la circulaire du 12 janvier 2012 n'a pas changé cette situation.

Il demande donc le retrait de la circulaire du 31 mai 2011 et le retour à une politique d'accueil conforme à la tradition et à l'histoire de notre pays. »

Décision:

La motion est approuvée à l'unanimité.

- Information sur le dispositif du projet de loi sur les agents non titulaires

Suite aux débats du conseil d'administration du 7 novembre 2011, les administrateurs souhaitent confirmer leur position en adoptant la motion suivante :

« Le projet de loi relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emplois des agents contractuels dans la fonction publique doit être voté dans les prochaines semaines. Il ouvrira enfin pour ces personnels des perspectives de titularisation et de CDI-sation.

Le Conseil d'administration réaffirme que les personnels vacataires et contractuels participent de la richesse de l'école. Il entend, une nouvelle fois, leur exprimer toute sa confiance.

Ces personnels pourront compter sur le soutien du CA, pour faire valoir leurs droits et avoir enfin accès à un statut digne des responsabilités qu'ils exercent. »

Décision:

La motion est approuvée à l'unanimité.

- Subvention à l'association Bellastock

Plusieurs administrateurs font part de leur réserve quant aux activités et objectifs de cette association, qui tend à s'institutionnaliser. L'association est devenue une petite entreprise ; elle a perdu le côté ludique, imaginaire et spontané de ses débuts. De plus, elle n'est pas portée par des enseignants, il n'y a aucun encadrement pédagogique. Enfin, certaines dispositions de la convention proposée sont jugées inacceptables, comme par exemple la nécessité de s'engager pour 3 ans.

Le collège étudiant souligne que cette association est une opportunité pour les étudiants, un moyen de se confronter à l'échelle 1 et une occasion de rencontres enrichissantes. La participation des étudiants est différente en fonction des établissements. Aujourd'hui l'association compte près de 1000 étudiants ; il lui est demandé de se professionnaliser pour gérer une activité de plus en plus importante.

Marlena Gorge rappelle que, depuis 2 ans, l'association est subventionnée par l'école en matériel à hauteur de 5 000€.

Décision :

Le CA décide de reconduire l'aide de 5 000€ en nature, par 15 voix pour et 4 abstentions.

- Projet de revue d'école

Une note proposant la création d'une revue de l'école a été envoyée par Gérard Gribé, Jean Harari et Albert-Gilles Cohen.

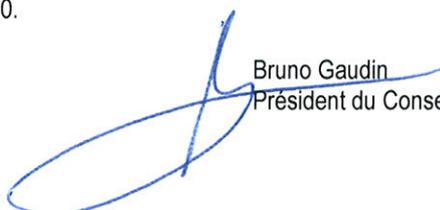
Il semble que l'école a les moyens de réaliser en interne cette revue, en s'appuyant sur les Editions de la Villette. Elle serait faite par les enseignants, traiterait de questions théoriques, pédagogiques et de l'actualité, s'adresserait d'abord aux étudiants et aux enseignants. Sa périodicité serait semestrielle. Son tirage pourrait être de 1000 à 1500 exemplaires. Son coût est évalué à 20 000€ par numéro. Elle pourrait être imprimée sur du papier recyclé en noir et blanc ou en bichromie.

Thierry Paquot a l'habitude des revues. Il est important d'avoir une revue papier à l'heure numérique. S'agissant du contenu, l'école doit y prendre position. Une revue d'école doit être un « laboratoire d'idées » et pas seulement le moyen d'exposer des travaux d'étudiants. Concernant le fonctionnement de cette revue, l'essentiel sera apporté par le comité de rédaction, mais il faut aussi trouver l'enseignant idoine, car cela représente une lourde charge au quotidien.

Thierry Paquot est d'accord pour participer au groupe de travail, il est également demandé à Gwenaël Querrien d'y participer.

La démarche est encouragée. Un groupe de travail sera constitué, afin de réfléchir à ce projet. Il transmettra ses analyses et ses conclusions au prochain CA.

Le Président du CA lève la séance à 13h00.


Bruno Gaudin
Président du Conseil d'administration